

VOTRE FACTURE DU 10/06/25 N° 528 762 715 968



Vos factures sont émises tous les deux mois. Cette facture est basée sur des index télé-relevés par les Distributeurs grâce aux compteurs communicants en Gaz et en Électricité.

ZISUBILL5287627159680306777342

Référence client : 306 777 342

Numéro Compte de Contrat : 509 575 759

Lieu de consommation :

LOT 29
65, AVENUE DU DOCTEUR LAENNEC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Détail de votre contrat en p.4

MME SAULET PRISCILLA
65 RUE DU DOCTEUR LAENNEC
77170 BRIE COMTE ROBERT

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 - NI TVA FR 13 542 107 651 - 1 place Samuel de Champlain - 92400 COURBEVOIE

Gaz naturel du 06/04 au 05/06/25



831 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Électricité du 10/04 au 09/06/25



329 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Facture TTC (échéance au 24/06/25)

Dont Total hors TVA (200,76 €)
Dont Total TVA (30,54 €)

+ 137,37 €

+ 93,93 €

= 231,30 €

Montant Total TTC (A REGLER AVANT LE 24/06/25)

231,30 €



Prochaine facture

autour du 09 août 2025

Télé-relevé Gaz

autour du 09 de chaque mois

Télé-relevé Électricité

autour du 09 de chaque mois

(Détail p.4)

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Pensez à payer cette facture.
Retrouvez les différents modes de paiement p.4.

Merci de tenir compte des délais postaux (jusqu'à 6 jours) pour l'envoi de votre règlement.

Vous souhaitez anticiper vos paiements et équilibrer votre budget ?

Grâce à la mensualisation, vous pouvez régler chaque mois le même montant par prélèvement automatique défini à partir d'une estimation de votre consommation. Puis vous recevrez votre facture annuelle qui mentionne le montant total dû pour la période échue.

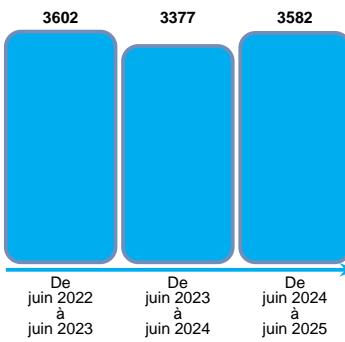
D'après votre consommation, vos mensualités seraient de 213 € par mois (Service gratuit - rendez-vous sur votre espace particuliers.engie.fr et pour plus de détails voir article Mensualisation de vos CGV).

Pour vous repérer et mieux gérer

L'évolution de votre consommation Gaz (en kWh):



L'évolution de votre consommation Électricité (en kWh):



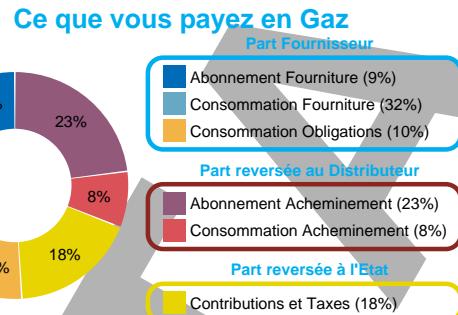
GAZ

ELEC.

Les événements Gaz sur votre période facturée

- Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.
 - Au 1er août 2025, la TVA passe de 5,5% à 20% pour l'abonnement et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Pour aller plus loin :
<https://particuliers.engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>



GAZ NATUREL

TOTAL GAZ NATUREL TTC 137,37 €

Les événements Electricité sur votre période facturée

- Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.
 - Au 1er août 2025, la TVA passe de 5,5% à 20% pour l'abonnement et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Pour aller plus loin :
<https://particuliers.engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>



ELECTRICITE	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
■ Abonnement Fourniture du 10/06 au 31/07/25 sur la base de 2,43€ HT par mois ⁽²⁾					4,22	5,5
du 01/08 au 09/08/25 sur la base de 2,43€ HT par mois ⁽²⁾					0,73	20,0
■ Abonnement Acheminement du 10/06 au 31/07/25 sur la base de 9,09€ HT par mois ⁽²⁾					15,76	5,5
du 01/08 au 09/08/25 sur la base de 9,09€ HT par mois ⁽²⁾					2,73	20,0
Total Abonnement					23,44	

ELECTRICITE	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
Consommation Fourniture du 10/04 au 09/06/25 compteur n° 037	14798 télé-relevé	15127 télé-relevé	329	0,10464	34,427	20,0
Consommation Acheminement⁽³⁾ du 10/04 au 09/06/25 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 037	3494 télé-relevé	3571 télé-relevé	77	0,00980	0,755	20,0
du 10/04 au 09/06/25 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 037	4963 télé-relevé	5215 télé-relevé	252	0,01570	3,956	20,0
du 10/04 au 09/06/25 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 037	1009 télé-relevé	1009 télé-relevé	0	0,04770	0,000	20,0
du 10/04 au 09/06/25 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 037	5331 télé-relevé	5331 télé-relevé	0	0,06890	0,000	20,0
Consommation Obligations⁽⁴⁾ du 10/04 au 09/06/25			329	0,01053	3,464	20,0
Total Consommation					42,60	
Contributions et taxes liées à l'énergie⁽⁵⁾ Contribution Tarifaire Acheminement Contribution au service public de l'Electricité			329	0,0337000	4,05 11,09	5,5 20,0
Total Contributions et taxes					15,14	

TOTAL ELECTRICITE TTC		93,93 €
Dont 23,20 EUR HT reversés à votre Distributeur au titre de l'acheminement de l'Electricité		

TOTAL DE VOTRE FACTURE	Montant hors TVA en euros	Montant TVA au taux de 5,5%	Montant TVA au taux de 20,0%	Total TTC en euros
	200,76	3,65	26,89	231,30 €

Règlement par TIP SEPA

Décompte à conserver

Bénéficiaire ENGIE

Payeur SAULET Priscilla



Montant en euros
23130

IBAN : JOIGNEZ UN RIB MERCI
ICS : FR03SYM002381
RUM : TIP00151500750957575952876271596800

SAULET Priscilla
65 RUE DU DOCTEUR LAENNEC
77170 BRIE COMTE ROBERT

Montant : 231,30 €

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

En cas de modification joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

TIP SEPA

ENGIE
5, rue de la Céramique
87077 LIMOGES CEDEX 9

003067773428 SAULET

001515004183 46007509575759528762715968901151 23130

Vos Contacts Utiles

Votre Service Client Engie

 Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 particuliers.engie.fr

 Accédez depuis votre application mobile

 Du lundi au samedi : 8H-20H
 **N°Cristal 0 969 324 324**
APPEL NON SURTAXÉ

 ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Urgence Dépannage 24h/24

 Urgence sécurité Gaz GRDF
0 800 473 333 Service & appel gratuits

 Accueil Dépannage Electricité Enedis
 **N°Cristal 0 972 675 077**
APPEL NON SURTAXÉ

Chèque Énergie

 Enregistrez votre Chèque Énergie sur chequeenergie.gouv.fr
 Ou envoyez le à ENGIE TSA 10 016
 78924 YVELINES CEDEX 9 (référence client au dos du chèque)

Vos services gratuits à activer

- La Facture en Ligne** : Vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client. Vous pouvez les consulter et les télécharger à tout moment.
- La Mensualisation** : Pour gagner en sérénité, lissez votre budget énergie sur l'année grâce à un étalement de vos paiements.

Vos services gratuits actifs

- Espace client



Pour votre prochaine facture, les compteurs communicants Gaz et Electricité seront télé-relevés.
 Vous avez ainsi la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles.



Votre contrat d'énergie avec Engie



Gaz Référence 1 an

(Entre 4 000 et 29 999 kWh par an)

Date d'effet : 01/10/24 - Date d'échéance : 30/09/25
 Consommation Annuelle de Référence en kWh (CAR) : 9772
 Compteur Gazpar communicant
 Point de comptage et d'estimation : 22107959434433



Elec Référence 1 an

Date d'effet : 01/10/24 - Date d'échéance : 30/09/25
 Puissance souscrite : 6 kVA
 Compteur Linky communicant
 Point de livraison : 22107814716699
 Elec Verte

Comment payer cette facture ?

- ➡ Par e-TIP : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous
- ➡ Par carte bancaire : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous ou par téléphone au 0 969 324 324 (appel non surtaxé)
- ➡ Par TIP : détachez le coupon TIP au recto de cette page et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée.
 Si la mention "joindre un RIB ou un RIP" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au coupon TIP le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne correspondant.
- ➡ Par chèque : détachez le coupon TIP au recto de cette page et joignez votre chèque établi à l'ordre d'ENGIE.
- ➡ En espèces : en vous rendant dans un bureau de poste muni(e) de votre facture.

Pour vos prochaines factures, nous vous conseillons :

- La Mensualisation : vous payez mensuellement une somme fixe.
- Le Prélèvement automatique : il est réalisé à la date limite de paiement de votre facture.

Pour activer ces services rendez-vous sur votre espace client internet particuliers.engie.fr

PAIEMENT



FLASHEZ CE CODE

Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation



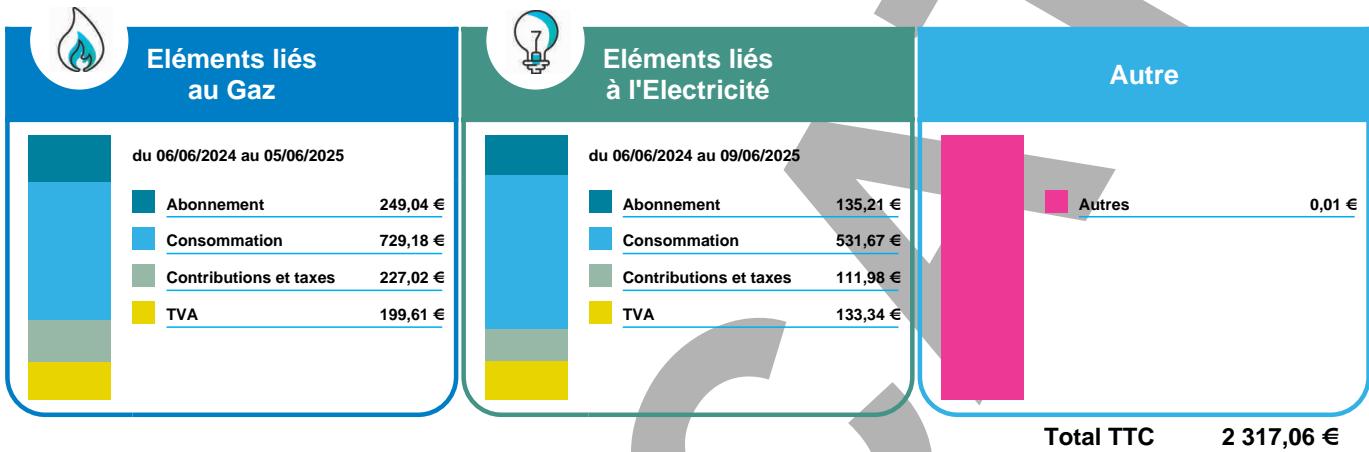
Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso**
(inclus dans votre offre)



Vous vous absentez en hiver ? Evitez de couper complètement le chauffage, le froid pouvant endommager le circuit. Pensez à activer le mode « hors gel » de la chaudière, ou à régler le thermostat au minimum.

Avec la Facture en Ligne : consultez, téléchargez et imprimez vos factures en ligne depuis votre espace client, pendant cinq ans après leur édition. Un e-mail vous prévient de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

⁽¹⁾ Coefficient de conversion : à quoi sert-il ?

Le compteur mesure le volume de gaz naturel (en m³) qui vous a été livré. Cependant l'énergie contenue dans 1m³ de gaz naturel varie en fonction de la composition du gaz naturel et de l'altitude de votre commune. Il est fourni par le Distributeur et permet de calculer le nombre de kWh (ou une valeur approchée) comme suit : Nombre de m³ x coefficient de conversion = nombre de kWh. Il peut être calculé par le Fournisseur pour les consommations intermédiaires, en cas de répartition des consommations par période due à changement de prix au cours de la période de facturation, sur la base des informations communiquées par le Distributeur pour cette période.

⁽²⁾ Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paieriez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

⁽³⁾ Plages temporelles acheminement

Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'Électricité dans les domaines de tension HTA et BT).

⁽⁴⁾ Détail sur Consommation Obligations

La consommation, pour le calcul du montant dû pour les obligations, est votre consommation globale sur la période considérée, définie grâce aux index (cf. lignes « Consommation Fourniture » ou lignes « Consommation Acheminement »).

⁽⁵⁾ Contributions et Taxes liées à l'énergie

La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'Électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.

La contribution aux charges de service public de l'Électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

• Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) : Collectée par les Fournisseurs de gaz naturel pour le compte de l'Etat, elle s'applique depuis le 01/04/2014 aux consommations de gaz naturel des particuliers. Le montant de cette taxe est obtenu par division du montant PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) par un coefficient légal de 1,11 donnant ainsi le PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur) applicable au Gaz.

Informations et Droits

Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur particuliers.engie.fr

Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé), via votre espace client (particuliers.engie.fr) ou par courrier (ENGIE Service Client TSA 97495 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur pour ENGIE, soit par internet www.mediateur-engie.com/contact, soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDIATEUR, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.energie-mediateur.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au **0 800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Informations Gouvernementales - Violences Femmes Info :



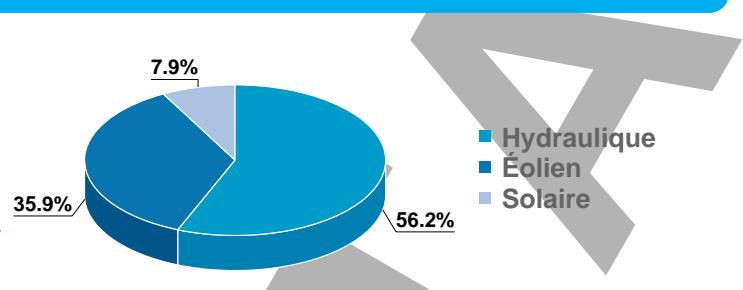
NUMÉROS D'URGENCE

17 114

Les garanties d'origine sur les offres Electricité Verte

Zoom sur les garanties d'origine utilisées par ENGIE en 2023 pour les offres Electricité Verte

Les installations pour produire l'Electricité sont à 43% implantées en France et 57% dans le reste de l'Europe et l'Electricité est certifiée par 100 % de Garanties d'Origine dont 25% sont acquises par enchères organisées par l'Etat.



Retrouvez par ailleurs les informations relatives à l'origine de l'électricité produite pour notre offre globale d'électricité et les Indicateurs d'impact environnemental sur la page <https://particuliers.engie.fr/pourquoi-choisir-engie/conseils-transition-energetique/conseils-energies-renouvelables/energie-renouvelable-enr.html> du site particuliers.engie.fr.

DUPPLICA